

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Covid-19 : infusion thérapeutique à base de plantes médicinales, alternative locale

Par Dr Guy Stéphane PADZYSE*

L'échec de la recherche médicale, face à la pandémie mondiale, laisse tous les pays à chercher des pistes de solutions locales pour sortir de la crise sanitaire dans laquelle le monde se trouve depuis plus de trois mois. Du fait des difficultés d'accès aux structures sanitaires d'une part, et des croyances coutumières d'autre part, la majeure partie des populations en Afrique subsaharienne a recours exclusivement ou partiellement à la médecine traditionnelle.

Les espèces du genre *Quassia* et *Enantia chlorantha* (bois jaune) sont en particulier réputées en médecine traditionnelle dans le traitement des fièvres, du paludisme et des diarrhées, ainsi que pour leurs propriétés vermifuges, antimicrobiennes et cytotoxiques. Les espèces de la famille des Simaroubaceae contiennent des principes amers connus sous le nom de quassinoïdes.

La tisane de *Quassia* est si amère qu'elle rendrait le sang imbuvable par les micro-organismes. Elle a été utilisée à des fins médicinales depuis le milieu du XVIIIe siècle, après la découverte de ses propriétés fébrifuges vers 1730 par un esclave surinamais nommé Kwasi, un guérisseur renommé ("The celebrated Granman Quacy"), la plante ayant été nommée ainsi en son honneur.

Quassia africana est la troisième espèce de *Quassia* découvert au Gabon il y a environ 80 ans. La substance active a été découverte en 2006 par une équipe du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, à savoir la simalikalactone D, qui a des propriétés antipaludiques aussi puissantes que l'artémisine. D'autres études ont également démontré les propriétés antivirales de la simalikalactone D. *Enantia chlorantha* (bois jaune)

est l'une des plantes les plus utilisées en médecine traditionnelle gabonaise et dans plusieurs régions tropicales. La plante a déjà fait l'objet de plusieurs publications scientifiques qui ont montré son potentiel : antiplasmodial, antimicrobien, antiviral et antioxydant. Son activité biologique est due en grande partie à la présence d'un alcaloïde largement étudié : la palmatine. En outre, les proto-berbérines

contenues dans le "bois jaune" sont connues pour avoir des propriétés antidiabétiques, antihypertensives et efficaces dans la régulation du poids corporel. Ceci montre que cette plante pourrait empêcher aux diabétiques ou hypertendus de faire des formes graves de Covid-19 ou, peut-être, d'en décéder. C'est sur la base de ces données scientifiques et en collaboration avec l'ONG de médecine tradi-

tionnelle Mogessangano que nous proposons deux approches thérapeutiques locales : une approche préventive, qui consiste à l'utilisation de *Quassia africana* comme plante majeure, et une autre curative avec *Enantia chlorantha* comme plante essentielle.

*Enseignant-chercheur et physiologiste-pharmacologue à l'Université des sciences et techniques de M'poko (USTM)



Photo: DR/L'Union

Une des solutions proposées par l'enseignant-chercheur gabonais, à base de nos plantes médicinales.

Covid-19 et problématique de l'accès aux financements en zone CEMAC : limites des réponses de la BEAC

Par Prince BAYONNE MALONGA & Yvan N'NA MBOMA*

La crise sanitaire liée au Covid-19 a remis en cause les perspectives 2020 de croissance de l'économie mondiale et précipité la chute du prix des hydrocarbures. En raison de la dépendance des économies des pays de la CEMAC aux fluctuations du cours des hydrocarbures, le 27 mars 2020, le Comité de politique monétaire (CPM) de la BEAC a analysé l'impact des effets pervers du Covid-19 sur la zone CEMAC, ainsi que ses perspectives à court terme. Cet exposé est une contribution face aux limites des mesures du CPM de la BEAC. Les réponses des États face au Covid-19 et les mesures de la BEAC pour soutenir les économies et relancer la croissance en zone CEMAC. Les États de la CEMAC ont adopté des mesures (état d'urgence, confinement...) pour lutter contre les effets du Covid-19, avec des conséquences extrêmement dramatiques sur leurs économies (baisse ou arrêt des activités). La BEAC, pour sa part, après avoir pris acte de la décision de suspension des mesures d'absorption des liquidités, a édicté des mesures d'accompagnement telles que : la baisse du taux d'intérêt d'appels d'offres (TIAO) de 3,5 % à 3,25 %, ainsi que celle du taux de facilité de prêt marginal de 6 % à 5 % ; l'injection de li-

quidités de 240 milliards XAF à 500 milliards XAF (avec l'option de revoir ce plafond à la hausse en cas de besoin). Critique des solutions de la BEAC pour relancer l'économie de la CEMAC. Nos réserves sur l'efficacité des mesures de la BEAC reposent sur le fait que ce dispositif souffre de la trop grande faiblesse de l'inclusion financière en Z-zone CEMAC; inclusion financière dont les deux piliers essentiels sont le niveau de bancarisation et le dynamisme du secteur informel. Des études récentes sur l'inclusion financière en Afrique subsaharienne démontrent que le niveau de croissance tributaire du secteur informel représente près de 55 % du PIB, et que le taux de bancarisation en zone CEMAC oscille autour de 13 %. C'est ce que corroborent deux autres études réalisées en 2019 sur " les effets de l'inclusion financière sur la croissance économique en zone CEMAC " et sur " les effets de la bancarisation sur la croissance en Zone CEMAC ", où il est établi que si le volume de crédits des Établissements de microfinance (EMF) croît de 1 %, alors le PIB croît de 0,95 %.

Plaidoyer pour un accès des EMF aux financements de la BEAC dans cette période exceptionnelle du Covid-19

Il ressort, malheureusement, que les mesures du CPM de la BEAC du 27 mars 2020 demeurent focalisées sur le refinancement classique

des banques. Il s'ensuit que l'exclusion des EMF dans l'accès aux financements de la BEAC a pour effet immédiat le rationnement des crédits au secteur informel - même à de nombreux emprunteurs du secteur formel exclus par la rigidité des banques - et donc aux PME, TPE et ménages les plus fragiles dont les activités concourent pourtant à 55 % du PIB en Zone CEMAC. C'est pourquoi, il nous paraît judicieux, en cette période exceptionnelle en rapport avec le Covid-19, de débrider les mécanismes classiques de l'accès aux financements de la BEAC, par une meilleure prise en compte de " l'inclusion financière ", à l'effet d'orienter plus efficacement les capitaux vers tous les demandeurs (secteur informel compris) selon une approche duale : " Banques classiques - Établissements de microfinance (EMF) ". Nos propositions pour des réformes conjoncturelles et structurelles du marché monétaire en Zone CEMAC Après une analyse comparée du cadre réglementaire Banque/EMF, où il ressort de nombreuses similitudes étonnantes, notre contribution repose sur les propositions suivantes : Au titre des solutions conjoncturelles : L'injonction de la BEAC aux banques de prêter aux EMF à un taux bonifié et encadré par elle ; l'assouplissement des conditions d'octroi des financements de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) à l'endroit des



Photo: DR

Photo: DR

Prince BAYONNE MALONGA (g) et Yvan N'NA MBOMA (d)

EMF et/ou directement des PME à des taux bonifiés dont le plafond serait fixé par l'Autorité monétaire; l'octroi exceptionnel d'une ligne de refinancement des EMF par la BEAC dans le cadre des mesures arrêtées le 27 mars 2020; l'accès aux EMF des valeurs bancaires pour mobiliser plus rapidement la liquidité des chèques tirés par les clients. Au titre des solutions structurelles : Permettre aux EMF d'être demandeurs de ressources en ayant accès au guichet B, à un taux défini par l'Autorité monétaire; exiger aux EMF d'émettre des valeurs aux normes de la BEAC, afin de participer à la compensation électronique (ce qui garantirait le contrôle des incidents de paiements bancaires et la lutte contre le blanchiment des capitaux); créer au sein de la BEAC une " Direction de l'inclusion financière " comme interlocuteur privilégié des EMF.

(Extrait d'une analyse plus enrichie disponible chez les auteurs)

* Avec la participation du cabinet Ghomeg & Associés du Congo Brazzaville